

19 avril 2022

ADOPTION DU PROJET DE LOI 102 EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE

Le 5 avril dernier, l'Assemblée nationale adoptait à l'unanimité le projet de loi 102, *Loi visant principalement à renforcer l'application des lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages, à assurer une gestion responsable des pesticides et à mettre en œuvre certaines mesures du plan pour une économie verte 2030 concernant les véhicules zéro émission* (la « Loi »).

Cette adoption faisait suite à une importante étude à la Commission des transports et de l'environnement à laquelle l'ACRGTQ avait transmis ses commentaires et préoccupations en mars dernier. La lettre transmise à la secrétaire de la Commission peut être consultée par les membres de l'ACRGTQ seulement, en suivant ce lien : <https://www.acrgtq.qc.ca/publications-page-privee/#Memoires>

La Loi édicte notamment la *Loi sur certaines mesures permettant d'appliquer les lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages*, laquelle rassemblera désormais sous un cadre commun les mesures d'application des lois environnementales au Québec quant aux pouvoirs de procéder à des inspections et des enquêtes, d'imposer des sanctions administratives pécuniaires ou pénales et de modifier ou de révoquer des autorisations environnementales.

La plupart des dispositions de la Loi entreront en vigueur le 12 mai prochain. Certaines devront cependant attendre l'édiction ou la modification de règlements d'application.

Pour prendre connaissance de la Loi:

www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-102-42-1.html

Si vous avez des questions à ce sujet, n'hésitez pas à contacter M^e Mathieu Tremblay : 418 900-1182 (mtremblay@acrgtq.qc.ca) ou M^e Émilie Truchon 418 953-8991 (etruchon@acrgtq.qc.ca).